

Un arrêté ministériel de 15 septembre ouvre la possibilité d'utiliser des tests antigéniques dans le dépistage de la Covid-19 avec contrôle par RT-PCR des résultats positifs.

Le 25 septembre, des recommandations de l'HAS annoncent exactement le contraire des préconisations ministérielles. D'après l'HAS, et, à condition d'une sensibilité supérieure ou égale à 80% et d'une spécificité à 98%, ces tests ne doivent être utilisés que chez les patients symptomatiques donc pour le diagnostic. L'utilisation de ces tests pour des campagnes de dépistage parait donc prématurée alors que les résultats des études de l'HAS sur les sujets asymptomatiques ne sont toujours pas connus. La HAS propose qu'ils puissent être également utilisés en dehors d'un laboratoire de biologie médicale (TROD).

La place précise de ces tests dans la stratégie de dépistage et de diagnostic reste à définir en s'appuyant sur des données scientifiques, et nous ne comprenons pas cette contradiction entre l'arrêté du 15 septembre (utilisation en dépistage en population globale) et cet avis HAS (utilisation en diagnostic chez des personnes symptomatiques).

À l'heure où toujours plus de personnes se rendent dans les laboratoires médicaux pour se faire tester, la définition des sujets symptomatiques sur une base déclarative pour le choix du test n'est pas réalisable. Les biologistes médicaux ont besoin de clarté dans les recommandations scientifiques et ministérielles avec une distinction réellement définie entre filières prioritaires et le dépistage de masse.

Les tests antigéniques pourraient être une solution pour le dépistage de masse, mais il est nécessaire de le confirmer par des données issues d'études adaptées, pour que <u>la place de ces</u> <u>tests antigéniques corresponde à la réalité de leurs performances.</u>

Nous attendons donc avec impatience des éléments de la HAS concernant l'utilisation de ces tests chez les personnes asymptomatiques. C'est pour ces populations que ces tests seraient le plus pertinents pour désengorger les laboratoires afin qu'ils puissent se recentrer sur leur mission première - le diagnostic médical - avec l'examen de référence à savoir la RT-PCR."

Nous attendons rapidement des réponses à nos problèmes!

Xavier Palette, Président du SNBH Carole Poupon, Vice-présidente APH, Vice-Présidente SNBH Eric Guiheneuf, Vice-Président SJBM, Collège Hospitalier Lionel Barrand, Président SJBM